

5 août 2015

Après deux ans et demi d'efforts, Marine Le Pen (Front national, FR) et Marcel de Graaff (PVV<sup>1</sup>, NL) ont annoncé, le 16 juin dernier, la naissance d'un nouveau groupe politique au sein du Parlement européen : Europe des Nations et des Libertés (ENL). Ténacité justifiée par les moyens significatifs dont bénéficient les groupes mais succès peut-être de courte durée si l'on s'en réfère à la fragilité des groupes de la mouvance eurosceptique observée au cours des précédentes législatures.

## I. Contexte et enjeux de la création du groupe ENL

Un groupe politique<sup>2</sup> du Parlement européen doit réunir au moins 25 eurodéputés représentant au moins un quart des Etats membres (soit 7)<sup>3</sup>.

Forte des bons résultats de son parti aux élections européennes de mai 2014 (24 élus sur les 74 députés attribués à la France), Marine Le Pen a immédiatement cherché à former un groupe mais elle a peiné à réunir autour du Front national suffisamment de partis ayant les mêmes « affinités politiques »<sup>4</sup>, au-delà de ses alliés traditionnels que sont le FPÖ autrichien et le Vlaams Belang flamand. Dans sa recherche de partenaires, le FN s'est trouvé pris en tenaille entre son refus de s'associer à des partis jugés trop xénophobes ou extrémistes (l'Aube Dorée grecque, le Jobbik hongrois et le KNP polonais) et la réaction suscitée par ses propres prises de position chez d'autres formations politiques eurosceptiques, telle l'UKIP de Nigel Farage. Ce dernier n'a d'ailleurs pas eu besoin de son appui, étant parvenu très vite, grâce au ralliement d'une transfuge du FN Joëlle Bergeron, à recréer le groupe « Europe de la Liberté et de la Démocratie Directe » existant sous la précédente mandature<sup>5</sup>.

L'accord conclu dès janvier 2014 entre le FN et la Ligue du Nord italienne<sup>6</sup> et l'adhésion de principe du Vlaams Belang, du FPÖ et du PVV néerlandais, n'ont permis à Marine Le Pen de réunir initialement que 5 nationalités, obligeant ainsi ses élus et ceux de ses alliés à siéger parmi les non-inscrits.

Aucune disposition n'empêchant la formation d'un groupe après la session constitutive du parlement (1-3 juillet 2014), le FN et ses alliés se sont efforcés sans relâche de convaincre des représentants de deux autres nationalités, tout en évitant les formations politiques

---

<sup>1</sup> Partij voor de Vrijheid

<sup>2</sup> A ne pas confondre avec les partis politiques européens, constitués en dehors de l'institution et qui peuvent comme certaines fondations bénéficier d'un soutien du Parlement européen

<sup>3</sup> Article 30 du Règlement intérieur du Parlement

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Le nouvel EFDD est toutefois formé sur des alliances un peu différentes.

<sup>6</sup> Qui faisait partie sous législature précédente, du groupe de Nigel Farage.

jugées infréquentables. Ces efforts viennent d'être couronnés de succès grâce à deux événements imprévus :

- L'exclusion en janvier 2015 du sulfureux leader Janusz Korwin-Mikke de la nouvelle droite polonaise (KNP), suite à des révélations sur sa vie personnelle, a permis à ENL d'accueillir deux des quatre eurodéputés de ce parti, Michał Marusik et Stanisław Żółtek, le quatrième, Robert Iwaszkiewicz ayant rejoint EFDD;
- l'exclusion de la britannique Janice Atkinson de l'UKIP, en mars 2015, suite à un scandale de fraude<sup>7</sup> et que la non-participation de Jean-Marie Le Pen au projet de groupe a rassuré.

Enfin le ralliement ultérieur de Laurențiu Rebegea (RO), le 15 juillet 2015, qui a quitté le parti conservateur roumain (allié à deux partis de centre gauche roumains et affilié au groupe S&D au sein du Parlement européen) pour le parti nationaliste Roumanie Unie a porté à 8 le nombre des nationalités représentées.

L'ENL constitue désormais la huitième et la plus petite formation avec 38 eurodéputés, derrière le PPE (217), le S&D (190), l'ECR (74), l'ALDE (70), la GUE (52), les Verts (50) et l'EFDD (45).

**Encart 1 – Le groupe « Europe des Nations et des Libertés » (ENL)**

Front national (FR)	21
Ligua Norte (IT)	5
FPÖ (AT)	4
PVV (NL)	3
KNP (PL)	2
Vlaams Belang (BE)	1
Ex-UKIP (UK)	1
PRU (RO)	1

Sa création implique *ipso facto* la réduction du nombre de non-inscrits de 52 à 14.

**Encart 2 – Les non-inscrits (NI)**

<sup>7</sup> Suite à la diffusion par The Sun d'un enregistrement où l'on entend sa chef de cabinet Christine Hewitt, demander une surfacturation à un restaurateur.

Aube dorée (EL)	3
Jobbik (HU)	3
Parti communiste grec (EL)	2
DIE PARTEI (DE)	1
NPD (DE)	1
DUP (UK)	1
Eurodéputés non affiliés	Jean-Marie Le Pen (FR)
	Bruno Gollnisch (FR)
	Janusz Korwin-Mikke (PL)

## II. Vous avez dit avantages ?

Les groupes politiques constitués se voient attribuer des moyens administratifs et financiers supérieurs à ceux dont bénéficient les non-inscrits, ce qui explique la persévérance du FN.

### 1. Un budget substantiel

Le règlement intérieur du Parlement européen (article 33) prévoit que les groupes politiques disposent d'un secrétariat et, à cette fin, bénéficient d'un certain nombre de ressources. Celles-ci se traduisent par l'attribution de postes budgétaires et d'un budget de fonctionnement. S'agissant des postes, chaque groupe s'en voit alloué un petit contingent indépendant de sa taille, l'essentiel étant réparti entre les groupes en fonction du nombre de leurs députés mais avec une prime en faveur des groupes les plus importants. A titre d'exemple, le secrétariat d'un groupe comme le PPE peut compter environ 250 personnes. Les crédits de fonctionnement sont calculés selon une règle complexe qui comprend aussi une part fixe et une part liée à la taille du groupe et au nombre de langues parlées en leur sein<sup>8</sup>.

Au titre de l'article 35 du règlement intérieur, les non-inscrits bénéficient également d'un secrétariat et d'un budget communs mais ils sont moins bien dotés que les groupes

---

<sup>8</sup> The European Parliament, 8<sup>th</sup> Edition. Richard Corbett, Francis Jacobs, Michael Shackleton (2011)

constitués (en moyenne moitié moins tant en postes qu'en crédits). Au total, le parlement européen consacre environ 15% de son budget au soutien des groupes politiques et des non-inscrits<sup>9</sup>.

ENL bénéficiera ainsi désormais d'une dotation annuelle d'environ €3 millions (1,5 pour le reste de l'année en cours). La création d'un groupe en cours d'année pose évidemment un problème budgétaire auquel le Parlement s'efforce de trouver une solution sans impacter le budget des autres groupes politiques (via utilisation de l'enveloppe recrutement des contractuels, et une augmentation globale des frais de fonctionnement dans le projet de budget 2016 probablement).

## **2. Des possibilités d'intervention accrues**

La plupart des dispositions du règlement intérieur relatives au temps de parole en plénière (article 162), à la répartition des places dans les salles de séances (article 36), ou encore à la Conférence des Présidents (à laquelle un NI est convié sans droit de vote – article 262) prévoient la prise en compte et la participation des NI. Par ailleurs, aucune règle n'empêche les députés NI de se présenter aux fonctions électives tels que la présidence et les vice-présidences de plénière et des commissions parlementaires mais l'expérience montre qu'ils ne sont jamais élus.

L'appartenance à un groupe politique permet cependant de multiplier les possibilités de s'impliquer dans le travail législatif. Au sein de chaque commission parlementaire le groupe peut désigner un coordinateur dans chaque commission parlementaire et un rapporteur fictif sur tous les textes à venir.

En application de la règle d'Hondt, le groupe va également bénéficier de points qui permettront aux coordinateurs d'encherir<sup>10</sup> pour obtenir la responsabilité de rapporteur principal sur un dossier. Le nombre de points attribués devrait permettre au nouveau groupe d'obtenir au moins un rapport et une opinion par commission.

A noter également que les rapporteurs et rapporteurs fictifs sont automatiquement appelés à intervenir en commission, lors des débats introductifs, de la présentation du rapport puis de la prise en considération des amendements. Enfin les règles relatives à la répartition du temps de parole (définies dans l'article 162) prennent en compte, en plus d'une première

---

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> La valeur d'une enchère (entre 3 et 5 points) est relative et dépend de nombre de points déjà « dépensés » par rapport au total de point attribué au groupe.

fraction de temps répartie à égalité entre les groupes, d'une seconde fraction répartie en fonction du nombre total de leurs membres.

Les possibilités de se faire entendre sont également accrues par la participation du président de groupe à la Conférence des présidents (article 26) dont l'une des fonctions principales est de définir l'ordre du jour des plénières (article 149).

Enfin, à la mi-mandature, ENL pourra prétendre à la vice-présidence d'une commission, ce qui ne veut nullement dire qu'il l'obtiendra...

### 3. Dans la pratique, quelle influence ?

Ces avantages devraient en principe permettre aux eurosceptiques réunis autour de Marine Le Pen d'accroître leur influence. Rien n'est moins sûr cependant car les groupes parlementaires plus europhiles s'efforceront probablement d'établir un « **cordonsanitaire** » autour d'ENL. En effet, lors des précédentes élections des présidents et vice-présidents des commissions, les groupes PPE, S&D et ALDE se sont mobilisés pour faire barrage aux prétentions de l'EFDD, le privant d'une présidence de commission et d'une vice-présidence du Parlement auquel il aurait pu prétendre au vu de sa taille. Il est fort probable que le scénario se renouvelle aux dépens de l'ENL lors des élections à mi-mandat. De même il est possible que les autres groupes s'entendent pour empêcher l'attribution de rapports politiquement trop sensibles ou importants aux membres de l'ENL. On ne peut enfin exclure que certains groupes votent contre les amendements ENL, quel que soit leur contenu.

La **fragilité intrinsèque** d'ENL devrait également modérer son activisme. En effet si un groupe ne réunit que de justesse les conditions de son existence, la probabilité d'une disparition prématurée s'en trouve accrue. C'est ce qui est arrivé au groupe ITS en 2007, créé à la faveur de l'entrée dans l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie, mais dissous quelque mois plus tard en raison d'une controverse entre la MEP italienne Mussolini et 6 députés roumains, tous démissionnaires du groupe et entraînant de fait sa disparition (en raison du nombre insuffisant de membres).

Le groupe EFDD a connu la même mésaventure pendant plusieurs mois tout au début de la législature actuelle, après le départ en octobre 2014 de la députée écologiste Iveta Grigule, mais reconstitué de justesse grâce à l'adhésion du député polonais Robert Iwaszkiewicz (KNP). La participation indispensable de députés, seuls représentant de leur nationalité au sein du groupe met nécessairement l'ensemble de la structure à rude épreuve, tant les alliances sont fragiles et facilement remises en cause. Ce d'autant que cette position stratégique offre aux députés qui l'occupe un pouvoir de négociation non négligeable. Ainsi

Robert Iwaszkiewicz occupe de manière assez logique la position de vice-président du groupe qu'il a contribué à sauver.

Avec un député belge, une députée britannique et désormais un député roumain, l'ENL est soumis à ce risque, d'autant que ces deux derniers<sup>11</sup> font l'objet d'enquêtes diverses. Une double enquête est aussi en cours sur les assistants parlementaires du FN tant au niveau français qu'europpéen (OLAF).

Indépendamment de ces problèmes judiciaires, un doute peut raisonnablement planer sur la longévitité de la formation, qui demeure assez disparate et en proie à des dissensions internes. Cependant la « normalisation » obtenue grâce à la création du groupe devrait permettre à ses membres de se manifester davantage au niveau européen et ceci d'autant plus facilement qu'ils **s'accorderont sur des positions plus proches du « consensus européen »** et donc plus susceptibles de **rompre le « cordon sanitaire »** auquel ils vont se trouver confrontés.

---

<sup>11</sup>Fraude pour Janice Atkinson et présomption de corruption pour Laurențiu Rebeqa.